

# Rapport d'évaluation

**Plan de réussite 2004-2007**

**du Collège Bart**

*Juin 2005*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

Québec, le 8 juin 2005

Monsieur Michel Bellerose  
Directeur général  
Collège Bart  
751, côte d'Abraham  
Québec (Québec) G1R 1A2

**Objet : Plan d'aide à la réussite 2004-2007**

Monsieur le Directeur général,

À sa réunion du 2 juin 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le plan d'aide à la réussite 2004-2007 du Collège Bart.

Le plan de réussite 2004-2007 s'inscrit dans la continuation du plan précédent, la majeure partie des mesures ayant été reconduites. Le Collège y fixe les cibles à atteindre pour le taux global et le taux maximal de réussite des cours, le taux de réinscription et le taux de diplomation. À une exception près, ces cibles sont identiques à celles qui apparaissaient au plan précédent. Un plan de mise en œuvre est annexé au plan de réussite. Il détermine, pour chacune des mesures, le niveau de responsabilité (collège, coordonnateur, enseignant) quant à sa mise en œuvre ainsi qu'un échéancier.

Pour établir son nouveau plan, le Collège s'est basé sur l'analyse des indicateurs qu'il avait faite à l'occasion du bilan du plan 2000-2003, à laquelle il a ajouté quelques données plus récentes. Or, lors de l'examen de ce bilan, la Commission avait suggéré au Collège d'approfondir son analyse de l'efficacité des mesures mises en place en prévision des moyens à inclure dans son prochain plan. La Commission estime que le Collège gagnerait à tenir compte de cette suggestion de manière à mieux s'assurer de l'efficacité potentielle des mesures qu'il met en place.

Le plan de réussite comprend des mesures visant à améliorer la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation. Il comprend aussi huit nouvelles mesures visant à corriger les points faibles qui avaient été identifiés à l'occasion du bilan du plan précédent, notamment l'implication des chargés de cours dans la mise en œuvre du plan,

l'orientation scolaire des étudiants et le suivi de la mise en œuvre du plan. Ces nouvelles mesures sont de nature à résoudre les problèmes rencontrés.

Dans la mesure où le Collège évaluera l'efficacité des mesures mises en place en vue d'apporter, en cours de route, les ajustements qui seraient nécessaires, la Commission estime que le nouveau plan devrait permettre de bien soutenir la réussite et la diplomation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Analyse et rédaction : Sylvain Parent, agent de recherche